



**Canadian
Manufacturers &
Exporters**

**Manufacturiers et
Exportateurs du
Canada**

RECOMMANDATIONS EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2015

Présentées au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par

Jayson Myers
Président et directeur général
Manufacturiers et exportateurs du Canada

Août 2014

Résumé

Le budget de 2015 doit mettre en place le cadre nécessaire au soutien de la croissance économique grâce à l'innovation, à la production et aux investissements qu'il est possible d'attirer de l'étranger. Dans cette optique, il doit prévoir des mesures précises qui permettront de susciter des investissements du secteur privé dans des actifs de production et les ressources humaines, créant ainsi des emplois et faisant augmenter la production du secteur manufacturier et les exportations.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a présenté un certain nombre de mesures fiscales qui apportent déjà une contribution constructive à l'investissement des entreprises, à l'innovation et à la croissance de l'emploi. Les réductions du taux d'imposition des sociétés, le prolongement de l'amortissement sur deux ans des machines et du matériel de fabrication et de transformation, l'élimination des droits d'importation sur les matériaux et le matériel utilisés dans la fabrication, et la signature d'accords internationaux sur le commerce établiront un cadre propice à la croissance à venir.

On peut néanmoins apporter d'autres améliorations au régime fiscal pour stimuler la productivité et l'innovation. Le paysage de l'innovation et de la productivité au Canada a beaucoup évolué ces dernières années. Le moment est venu de nous comparer à des pays étrangers et de trouver des moyens d'améliorer notre capacité d'attirer des investissements majeurs, plus spécialement dans les secteurs de la fabrication et de la technologie de pointe.

Recommandations de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC)

1. MEC recommande instamment de rendre permanent l'actuel taux d'amortissement constant de 50 % pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation.
2. MEC recommande la création d'un programme de swap pour permettre de réorienter les crédits d'impôt RS&DE à l'intention des entreprises qui veulent investir dans leurs immobilisations utilisées à des fins de R-D.
3. MEC recommande l'adoption d'un régime fiscal avantageux pour les redevances sur les brevets pour intensifier la commercialisation et l'innovation au Canada.
4. MEC recommande la création d'un fonds d'investissement dans les immobilisations pour soutenir le développement, l'expansion ou la modernisation des installations de fabrication.
5. MEC estime qu'on peut et qu'on devrait apporter des améliorations notables à l'actuelle structure du programme des EDMT. L'organisme recommande l'adoption d'un programme semblable à l'ancien programme À la source, qui pourrait être associé à une mesure incitant les Canadiens à y participer.
6. MEC exhorte le gouvernement fédéral à adopter une politique d'approvisionnement stratégique pour ses projets d'infrastructure, soulignant la nécessité de maximiser les retombées économiques au Canada, créant des emplois et rendant possible la croissance économique.
7. MEC recommande l'élimination des exigences relatives aux retenues concernant les services rendus et les fonctions d'emploi remplies au Canada, lorsque le non-résident certifie que le revenu est exonéré de l'impôt canadien aux termes d'un traité fiscal.

Importance de la fabrication et de l'exportation

L'activité manufacturière et les exportations sont les deux plus grands secteurs d'activité dans l'économie canadienne. À elle seule, l'activité manufacturière assure 11 % du PIB du Canada et donne des emplois bien rémunérés et stables à 1,7 million de Canadiens.

Les contributions directes et indirectes des manufacturiers et exportateurs à l'économie canadienne sont essentielles au bien-être économique du Canada. On estime que chaque dollar de production manufacturière à valeur ajoutée suscite une activité économique totale de 3,05 \$. C'est le multiplicateur économique le plus important parmi tous les secteurs d'activité. L'activité manufacturière est la source de près des deux tiers des exportations canadiennes de biens et services et de plus de la moitié de toute l'activité de R-D du secteur privé au Canada.

À l'heure actuelle, les manufacturiers et exportateurs au Canada sont aux prises avec un certain nombre de difficultés qui transforment fondamentalement la nature de leur activité. Il est impérieux que le budget fédéral tienne compte de ces difficultés et s'y attaque. Cela aura des répercussions dans toute l'économie et pourrait amorcer une nouvelle ère de prospérité au Canada. Si rien n'est fait, il se peut que le niveau de vie des Canadiens diminue.

Mesures proposées pour stimuler l'innovation, la productivité et la croissance économique

Déduction pour amortissement accéléré (DAA) pour l'acquisition de machines et de matériel

La DAA pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation, qui doit arriver à expiration en 2015, est en place depuis 2007.

La DAA a été un facteur clé dans l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier depuis son adoption, en 2007, et notamment depuis la dernière récession. Les mesures fiscales ciblées comme la DAA sont un moyen puissant d'encourager les manufacturiers canadiens à investir dans les actifs de production comme les nouvelles machines.

Recommandation 1

Reconnaissant l'importance des immobilisations pour l'avenir du secteur manufacturier et l'amélioration de la productivité dans l'économie canadienne, MEC recommande instamment que le taux d'amortissement applicable aux machines et au matériel de fabrication et de transformation reste à un niveau capable de maintenir au Canada un climat d'investissement au moins aussi concurrentiel que celui des États-Unis. C'est pourquoi MEC exhorte le gouvernement à rendre permanent le taux constant d'amortissement de 50 %. De toute façon, l'amortissement ne devrait pas être inférieur à un taux effectif de 50 % sur la valeur résiduelle. De la sorte, les manufacturiers canadiens seront sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains. Cela aidera également à refermer l'écart de productivité qui existe entre le Canada et les États-Unis.

Compenser les coupes du programme RS&DE en permettant un accès plus facile aux crédits de RS&DE non utilisés

Tout en comprenant que le gouvernement n'entend pas annuler les coupes dans le programme RS&DE annoncées dans les budgets passés, MEC recommande au gouvernement d'étudier des moyens plus faciles pour permettre aux grandes sociétés d'utiliser au moment où elles en ont besoin les crédits inutilisés. Le programme RS&DE offre aux grandes sociétés manufacturières des crédits d'impôt non remboursables qu'elles peuvent reporter sur les années où elles dégagent des profits. Ils servent alors à alléger leur charge fiscale globale. Ces dispositions du

programme, alliées à la conjoncture difficile de la dernière décennie, ont eu pour conséquence que les grandes sociétés ont accumulé plus de 10 milliards de dollars en crédits inutilisés depuis 2001 (montant atteint en 2012), attendant une année rentable pour s'en prévaloir. MEC recommande que les crédits d'impôt RS&DE soient échangés contre un financement direct représentant un certain pourcentage de leur valeur et qui servirait à réaliser des projets de R-D.

Recommandation 2

MEC recommande la création d'un programme de swap pour réorienter l'utilisation des crédits d'impôt à l'intention des sociétés qui souhaitent investir dans leurs immobilisations servant à la R-D, ouvrant ainsi une voie différente de celle de l'élimination des dépenses en immobilisations aux termes du programme classique de RS&DE. Une exigence du programme serait que les fonds obtenus grâce au swap soient utilisés pour des projets de R-D de la société, y compris des immobilisations, soit pour la modernisation d'installations de recherche-développement, la construction d'installations de R-D entièrement nouvelles ou l'acquisition de machines et de matériel utilisés surtout pour la R-D.

Commercialisation des innovations : MEC recommande l'adoption au Canada du modèle de fiscalité favorable des redevances sur les brevets (Patent Box)

Ce modèle est un incitatif fiscal qui consiste à alléger pour les sociétés l'impôt sur le revenu tiré de certains types de propriété intellectuelle (PI) admissibles, et plus particulièrement les brevets. Il se distingue d'autres incitatifs fiscaux comme les crédits d'impôt à la R-D. Il allège la charge fiscale à une étape ultérieure du cycle de l'innovation, dans les années où des revenus sont tirés de l'exploitation de la PI. L'allègement fiscal peut prendre la forme d'un taux d'imposition réduit ou de la déduction d'une partie des revenus en redevances. Ces dispositions fiscales visent donc plutôt les activités commerciales ou manufacturières qui suivent le développement, plutôt que les activités de R-D proprement dites. Ces mesures incitatives appuieraient les sociétés à un stade critique de leur cycle de développement de produit et de financement et les encourageraient à commercialiser de nouveaux produits au Canada.

Recommandation 3

MEC recommande l'adoption un régime de fiscalité favorable des redevances sur les brevets pour accroître la commercialisation des innovations au Canada. Il est recommandé que l'application de ce modèle soit étendue à des produits innovateurs non brevetés, ce qui serait semblable au modèle appliqué aux Pays-Bas (pour les innovations).

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

Créer des emplois et encourager l'apport de capitaux d'investissement importants

Recommandation 4

MEC recommande la création d'un fonds d'investissement dans les immobilisations (FII) pour soutenir le développement, l'expansion ou la modernisation des installations de fabrication, ce qui se traduira par des emplois, un surcroît d'activité économique ou l'amélioration de la productivité dans le secteur manufacturier.

Il s'agirait d'un fonds d'investissement ciblé, car ne seraient pris en considération que les projets qui s'avèrent capables d'accroître la production des activités de fabrication et de transformation

au Canada. Les projets admissibles pour ces contributions directes seraient par exemple la construction de nouvelles installations de production, l'expansion d'installations existantes, la réorganisation des opérations existantes ou la modernisation des machines et du matériel. Dans tous ces exemples, le but principal serait toujours d'accroître la production, et ce serait même là une condition préalable à tout financement direct.

Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation

MEC croit que les fonds des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) affectés à la formation devraient être mobilisés et axés en fonction des besoins précis de l'industrie et en vue de combler les pénuries de main-d'œuvre spécialisée les plus pressantes pour que les entreprises puissent livrer concurrence, croître et employer des Canadiens. Plus précisément, les fonds des EDMT devraient être investis dans des secteurs qui sont animés par les employeurs et donnent des résultats économiques précis.

Les manufacturiers et leurs employés paient environ 2,1 milliards de dollars en cotisations chaque année, alors qu'ils ne reçoivent en prestations que 1,2 milliard de dollars, surtout pour les congés parentaux et d'autres formes de soutien social. Cela laisse un écart de quelque 900 millions de dollars dans le seul secteur manufacturier, et nous estimons que ces fonds devraient être disponibles pour la formation dans le secteur manufacturier au moyen d'EDMT ou d'autres outils semblables.

À titre d'exemple, l'ancien programme À la source plaçait les prestataires de l'assurance-emploi dans des installations manufacturières pendant un maximum de 26 semaines. Lorsqu'ils étaient ainsi placés, les prestataires continuaient de toucher leurs prestations, mais ils acquéraient également une précieuse expérience de travail. Le programme a été annulé au début des années 2000, lorsque les EDMT ont été mises en place. À notre avis, c'était là un excellent exemple d'utilisation des fonds pour répondre aux besoins des employeurs et les résultats pour l'économie étaient réels et démontrables.

Recommandation 5

MEC appuie certains éléments de l'actuel programme des EDMT, là où les investissements sont économiquement mesurables et bénéfiques pour les travailleurs et entreprises en cause, mais il estime qu'on peut et qu'on devrait apporter des améliorations notables à l'actuelle structure du programme EDMT. Il recommande l'adoption d'un programme comme À la source, qui pourrait être associé à une mesure incitant les Canadiens à participer au programme. Cet incitatif pourrait prendre par exemple la forme de prestations d'assurance-emploi prolongées pour ceux qui se prévalent du programme.

Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures

Le gouvernement fédéral s'est engagé à injecter plus de 50 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure au cours des 10 prochaines années dans le cadre du plan Chantiers Canada. MEC exhorte le gouvernement fédéral à profiter de ces importantes dépenses en infrastructures pour mobiliser les capacités du secteur manufacturier canadien et à faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent livrer concurrence dans des conditions d'équité et de réciprocité aux entreprises étrangères pour ce qui est de la fourniture de biens, de services et de nouvelles technologies pour les projets d'infrastructure au Canada et sur les marchés d'exportation.

Recommandation 6

MEC exhorte le gouvernement fédéral à adopter une politique d'approvisionnement stratégique pour tous ses projets d'infrastructure, soulignant la nécessité de maximiser les retombées économiques au Canada, créant des emplois et rendant possible la croissance économique, dans le respect de ses obligations actuelles en matière de commerce international.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

Les articles 102 et 105 du Règlement de l'impôt sur le revenu au Canada impose le prélèvement de retenues sur les paiements pour services rendus au Canada par des non-résidents. L'article 105 porte sur les cas où des honoraires sont versés à un non-résident pour des services rendus au Canada, alors que l'article 102 vise la rémunération versée à un employé qui travaille au Canada (même si l'employé non résident est, au sens juridique, un employé de l'entreprise non résidente et ne réside pas au Canada).

Dans un contexte où la concurrence est mondiale, les entreprises canadiennes sont souvent obligées de relever le niveau de compétence de leurs équipes de projet en puisant dans un réservoir mondial de compétences. Elles ne peuvent guère se permettre de se limiter aux ressources et au savoir-faire disponible dans leur pays. Il est essentiel à la compétitivité de l'industrie canadienne de pouvoir faire appel, de façon temporaire ou pour un projet donné, à des travailleurs étrangers qui ont certaines compétences, surtout lorsque ces compétences ne sont pas disponibles sur le marché canadien. Il faut éliminer les pratiques administratives et les coûts inutiles qui limitent la capacité des entreprises canadiennes à cet égard.

Recommandation 7

MEC recommande l'élimination des exigences relatives aux retenues concernant les services rendus et les fonctions d'emploi remplies au Canada, lorsque le non-résident certifie que le revenu est exonéré de l'impôt canadien aux termes d'un traité fiscal.